

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **Grand Besançon Métropole** **Enquête publique relative au projet de Plan de Mobilité de la** **Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole**

Par arrêté DIV 25.08.A2, la Présidente du Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan de mobilité du Grand Besançon Métropole.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs,

**du lundi 10 février 2025 à 9h00 au vendredi 14 mars 2025 à 17h00**

Le Plan de mobilité est soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R 122-17 du code de l'environnement. L'évaluation environnementale du projet de plan de mobilité, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sont versés au dossier d'enquête.

La Présidente du Tribunal administratif de Besançon a désigné Mme Marie-Paule BARDECHE en qualité de Présidente de la commission d'enquête, et MM. Gabriel LAITHIER et Jean-Marie DE LAMBERTERIE en qualité de commissaires enquêteurs, et Mme. Régine LACOUR en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Au siège de la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole, siège de l'enquête, 4 rue Plançon, 25000 Besançon
- En Mairie de Besançon - Service ADS – Entrée B – 3eme étage - 2 rue Mégevand, 25000 Besançon
- En Mairie de Saint-Vit – rue du Chemin de Berthelange,
- En Mairie de Roche Lez Beauré – 2 rue de la Gare
- En Mairie d'Ecole-Valentin – 3 rue des Grandes Vignes
- En Mairie de Devecey – 5 rue du Village
- En Mairie de Montferrand-le-Château – 45 rue de Besançon
- En Mairie de Saône – 26 rue de la Mairie.

Le dossier sera également consultable sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/5957> ainsi que sur le site internet du Grand Besançon Métropole : <https://www.grandbesancon.fr>

Un poste informatique pour la consultation du dossier sera également mis à disposition du public à l'accueil de la Direction Mobilités-Voirie, 6H rue Mégevand, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

La présidente ou un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux dates et dans les lieux suivants :

Mercredi 12 février 2025 de 14h30 à 17h30	Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole 4 rue Plançon : se rendre à l'accueil GBM salle 12 au rdc
Samedi 15 février 2025 de 9h à 12h	Mairie de Saint-Vit
Lundi 17 février 2025 de 14h30 à 17h30	Mairie de Besançon 2 rue Mégevand : se rendre à l'accueil Mairie salle des enquêtes publiques, 3 <sup>ème</sup> étage
Mercredi 19 février 2025 de 9h à 12h	Mairie de Roche-lez-Beauré
Mercredi 19 février 2025 de 15h30 à 18h30	Mairie d'Ecole-Valentin
Vendredi 21 février 2025 de 9h à 12h	Mairie de Devecey
Samedi 8 mars 2025 de de 8h30 à 11h 30	Mairie de Besançon salle Minjoz au 6 rue Mégevand – rdc.
Lundi 10 mars 2025 de 15h à 18h	Mairie de Montferrand-le-Château
Mercredi 12 mars 2025 de 14h30 à 17h30	Mairie de Saône
Vendredi 14 mars 2025 de 14 à 17h	Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole 4 rue Plançon : se rendre à l'accueil GBM salle 12 au rez-de-chaussée

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et propositions pourront :

- être consignées sur les registres papier ouverts à cet effet dans les huit sites d'enquête cités plus haut, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces services ;
- ou être formulées directement sur le registre d'enquête dématérialisé ouvert sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5957> sur lequel elles seront consultables en ligne ;

- ou être transmises par courriel via l'adresse électronique [enquete-publique-5957@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5957@registre-dematerialise.fr) Les contributions transmises par courriels seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé, sur lequel elles seront consultables.
- ou être adressées par écrit au nom de la Présidente de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Grand Besançon Métropole, Département des Mobilités, Madame la commissaire enquêtrice – Enquête publique du Plan de mobilité du Grand Besançon Métropole, 4 rue Plançon 25 000 BESANCON. Les courriers ainsi reçus seront annexés au registre papier ouvert à la communauté urbaine.

Toute information relative au projet peut être demandée à Mme. Alexandra VIPREY, Département des Mobilités du Grand Besançon Métropole, [mobilites@grandbesancon.fr](mailto:mobilites@grandbesancon.fr)

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au Département des Mobilités, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au 6H rue Mégevand, 25000 Besançon, sur le site internet dédié à l'enquête publique et sur le site internet de du Grand Besançon Métropole pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, la décision d'approbation du Plan de mobilité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, relève d'une délibération de l'organe délibérant de la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole.

La Présidente,  
Anne VIGNOT  
Grand Besançon Métropole

